Politique Responsabilité Sociétale et Environnementale (RSE) du Groupe Orange

Division Responsabilité Sociétale et Environnementale Groupe
Mise à jour : 26/01/2026

Table des matières

01 **Avant-propos (introduction d'Elizabeth Tchoungui)** 3

02 **Objet du document** 6

03 **Cadre de référence et champs d'application** 7

3.1 Raison d'être d'Orange : la boussole de nos actions 7
3.2 Cadre de référence 8

04 **Approche** 9

05 **Domaines d'actions et politiques applicables** 11

5.1 Environnement 11
5.2 Social/Sociétal 14
5.3 Gouvernance 18

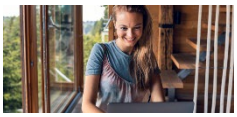

06 **Comitologie et principaux acteurs** 21

6.1 Rôle de la Division RSE Groupe 21
6.2 Instances au niveau de la Direction Générale 23
6.3 Instances au niveau de la Division RSE Groupe 24

07 **Procédures de suivi** 26

La confiance va de pair avec la responsabilité.
La confiance va de pair avec la responsabilité.
La confiance va de pair avec la responsabilité.

01

Avant-propos (introduction d'Elizabeth Tchoungui)

Nous évoluons dans un monde incertain en perpétuelle mutation, où les attentes des clients et de l'ensemble des parties prenantes sont grandissantes. Face à la complexité des **défis actuels et futurs**, géopolitiques, climatiques, liés à la souveraineté ou encore aux ressources, Orange doit assurer la durabilité économique, sociale et environnementale de son activité à long terme.

C'est pourquoi Orange adopte une démarche proactive d'**anticipation** et d'**adaptation** aux enjeux économiques, environnementaux, sociétaux et réglementaires. Basée sur l'écoute attentive de ses parties prenantes, elle se traduit par des engagements responsables pour répondre à leurs attentes.

Notre nouveau plan **« Trust the Future »** dit ceci : **la confiance chez Orange est plus qu'une valeur. C'est un axe stratégique. La confiance va de pair avec la responsabilité.**

Guidé par sa **raison d'être** d'**acteur de confiance qui donne à chacune et à chacun les clés d'un monde numérique responsable**, le groupe démontre chaque jour qu'« **Orange est là** », en tant que fournisseur de services numériques essentiels, en tant que tisseur de liens durables entre les individus et les territoires, en tant qu'accélérateur de l'économie locale, en tant que garant d'une innovation durable porteuse de progrès.

Elizabeth Tchoungui

Directrice Exécutive en charge de la Responsabilité Sociale et Environnementale du Groupe

Ainsi, comme décrit par le plan stratégique, l'entreprise a pour ambition de créer un impact positif et de la valeur durable auprès de ses parties prenantes :

Pour ses clients, avec une connexion et des services numériques de confiance, et avec pour objectif que d'ici 2030 tous les pays dans lesquels elle opère proposent des offres de protection des usages numériques pour le grand public et pour les entreprises,

Pour la société, en permettant à chacun d'agir grâce au numérique avec l'objectif de sensibiliser ou former 6 millions de bénéficiaires gratuitement au numérique entre 2021 et 2030, pour faire du numérique un levier d'inclusion et d'égalité des chances,

Pour la planète,
en réduisant l'impact environnemental d'Orange et en visant le Net Zéro Carbone d'ici 2040, avec un jalon intermédiaire de réduction de 45% des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030 (vs 2020).

La réussite de cette transition passe par la co-construction de ce modèle de création de valeur avec ses collaborateurs, fournisseurs, investisseurs et ses autres parties prenantes.

Cette **approche systémique** contribue à garantir la pérennité et la résilience d'Orange, pour un avenir où innovation et responsabilité bâtissent un monde numérique plus inclusif, éthique, sûr et durable.

Cette démarche RSE repose sur des actions concrètes et sur la conviction que chaque collaborateur peut faire la différence. Ensemble, chacun peut agir pour avoir des impacts positifs tangibles, donnant un sens fort à l'engagement du Groupe. Cette conviction renforce la confiance dans les choix entrepris et donne la force d'avancer avec clarté et détermination, même dans l'incertitude.

Ensemble, contribuons à façonner un futur souhaitable et durable.

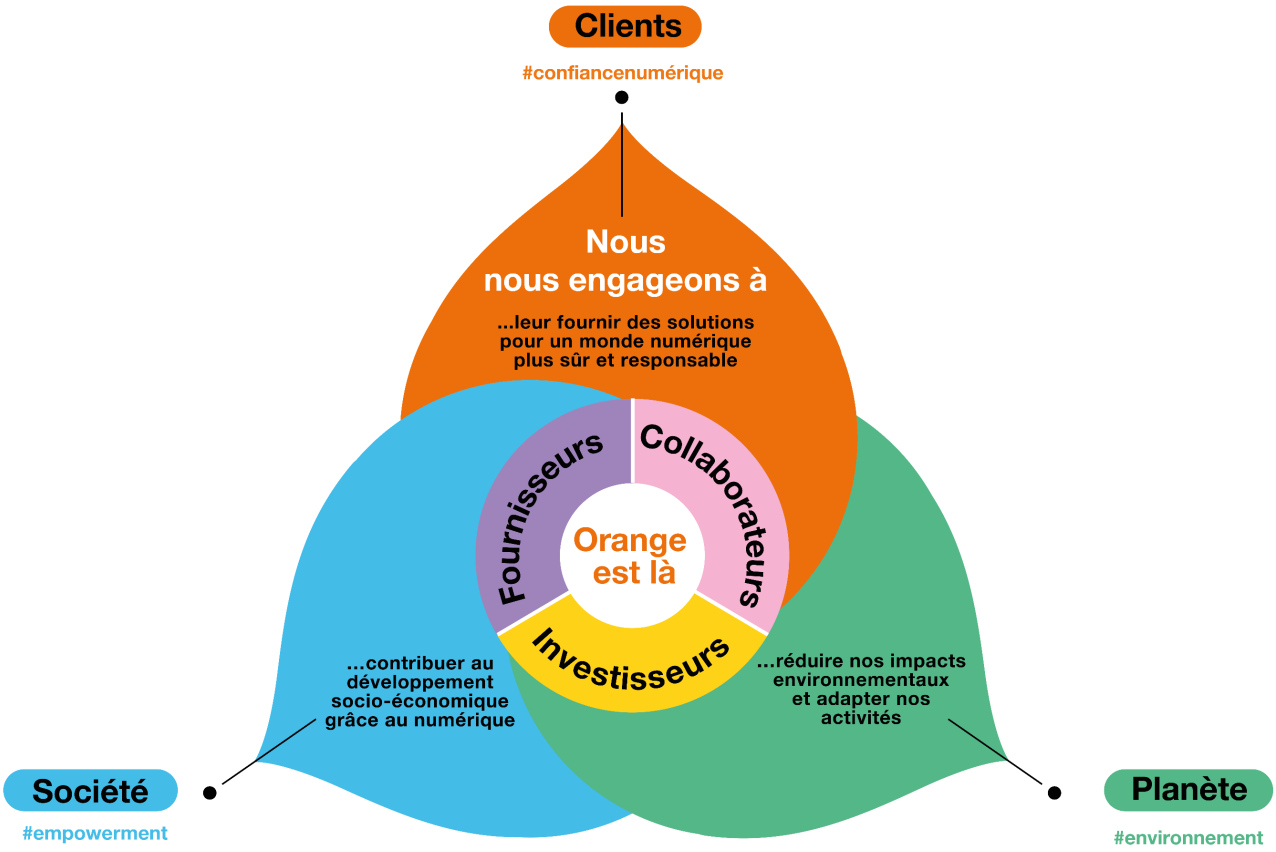

Démarche systémique durable auprès des parties prenantes d'Orange

02

Objet du document

La présente politique formalise les orientations du Groupe Orange en matière de développement durable. A ce titre, elle intègre les besoins des utilisateurs, des employés et leurs représentants, des clients particuliers et entreprises, tout comme les exigences des régulateurs, des autorités, des fournisseurs et partenaires commerciaux, la société civile et ses représentants, les investisseurs, les organisations internationales et sectorielles.

Elle témoigne également des engagements d'Orange dans le respect des principes internationalement reconnus relatifs à la Responsabilité Sociétale des Entreprises. Certains de ses engagements et principes font l'objet de politiques dédiées de la part d'Orange et cette politique y fait référence.

La politique RSE est mise à jour en tant que de besoin pour intégrer les évolutions réglementaires, technologiques et stratégiques inhérentes aux champs d'activité du Groupe.

03

Cadre de référence et champs d'application

3.1 Raison d'être d'Orange : la boussole de nos actions

La raison d'être **« Orange est l'acteur de confiance qui donne à chacune et à chacun les clés d'un monde numérique responsable »** est inscrite dans les statuts de l'entreprise. Elle structure et irrigue ses décisions et contributions pour la société et la planète.

En corollaire, le Groupe s'est donné comme mission « de garantir que dans tous les champs d'activité, le numérique soit pensé, mis à disposition et utilisé de façon plus humaine, plus inclusive et plus durable. Orange s'engage à renforcer les libertés et la sécurité du quotidien numérique des personnes et des organisations. Partout et pour toutes et tous, Orange déploie des technologies et des services innovants, grâce à l'engagement et à l'expertise de la communauté des femmes et des hommes du Groupe. »

Cadre de référence 3.2

La politique Responsabilité Sociétale et Environnementale du Groupe Orange prend pour référence les cadres internationaux suivants :

Cadres internationaux et principes fondamentaux :

- Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme
- Pacte mondial des Nations Unies (basé sur les 10 principes du Global Compact)
- Objectifs de développement durable (ODD) (cadre global de l'ONU pour le développement durable)
- Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales
- Déclaration de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) relative aux principes et droits fondamentaux au travail

Cadres de reporting et diligence :

- Référentiels ESG et reporting extra-financier
- Diligence raisonnable (cadre pour la gestion des risques sociaux, environnementaux et de gouvernance)

Objectifs et initiatives environnementales :

- Accord de Paris (réduction des émissions de gaz à effet de serre)
- Science Based Targets Initiative (SBTi) (objectifs de réduction alignés avec l'Accord de Paris)
- GHG Protocol (calcul et reporting des émissions de gaz à effet de serre)

Normes et référentiels de responsabilité sociétale et environnementale :

- ISO 26000 (responsabilité sociétale)
- ISO 14001 (gestion environnementale)
- ISO 45001 (santé et sécurité au travail)
- ISO 20400 (achats responsables)
- ISO 27001 (sécurité de l'information)

Normes et référentiels sectoriels, notamment dans le numérique et les télécommunications :

- GSMA, Union Internationale des Télécommunications (UIT), Global Network Initiative (GNI), Joint Alliance for CSR (JAC).

En concertation avec différentes entités du Groupe et en lien avec sa raison d'être et son plan stratégique, Orange a identifié 6 des 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies sur lesquels son impact est le plus significatif et dans lesquels il souhaite inscrire en particulier ses actions en faveur du développement durable.

04

Approche

La politique RSE est construite en intégrant pleinement les parties-prenantes du Groupe.

Ainsi, pour identifier ses enjeux prioritaires, Orange s'appuie sur l'analyse de double-matérialité[1] - qui permet de scorer les Impacts, Risques et Opportunités (IROs) les plus matériels (matérialité financière et/ou matérialité d'impact) - construite avec ses parties prenantes internes et externes et tenant compte des référentiels sectoriels externes ainsi que des études internes.

1 : Double matérialité = matérialité financière qui correspond aux risques et opportunités que les évolutions environnementales et sociétales entraînent pour Orange ; matérialité d'impact qui correspond aux conséquences que nos activités (opérations en propre ainsi que celles de notre chaîne de valeur) entraînent pour l'environnement et la société

Enjeux sociétaux, environnementaux et de gouvernance du Groupe (listés sans ordre d'importance)

E	**Adaptation au changement climatique**
	Atténuation du changement climatique : émissions de GES
	Gestion de l'énergie et efficacité énergétique
	Epuisement des ressources et déchets dû aux activités
S	**Engagement des salariés**
	Développement des compétences et des parcours professionnels
	Santé, sureté et sécurité au travail
	Conditions de travail et droits humains dans la chaîne de valeur
	Inclusion et égalité numérique
	Protection des données personnelles et cybersécurité
	Santé et bien-être des utilisateurs dont les jeunes
	Continuité de service
	Pratiques de marketing et d'information responsables
G	**Gouvernance, culture ESG, conduite éthique des affaires**

L'identification de ces enjeux sociétaux, environnementaux et de gouvernance a permis de bâtir une approche pérenne fondée sur le pilotage des impacts (positifs comme négatifs) des activités d'Orange (ainsi que de sa chaîne de valeur) sur l'environnement et la société, et sur l'adaptation des activités d'Orange aux évolutions environnementales, sociales et sociétales, représentant des risques mais aussi des opportunités.

Le Groupe optimise sa performance et tire profit des opportunités qui se présentent à lui. Orange est là pour ses parties prenantes et sa politique s'articule autour de 3 catégories d'actions « Atténuer, Accompagner et Adapter », couvrant ainsi l'ensemble de ses enjeux de durabilité :

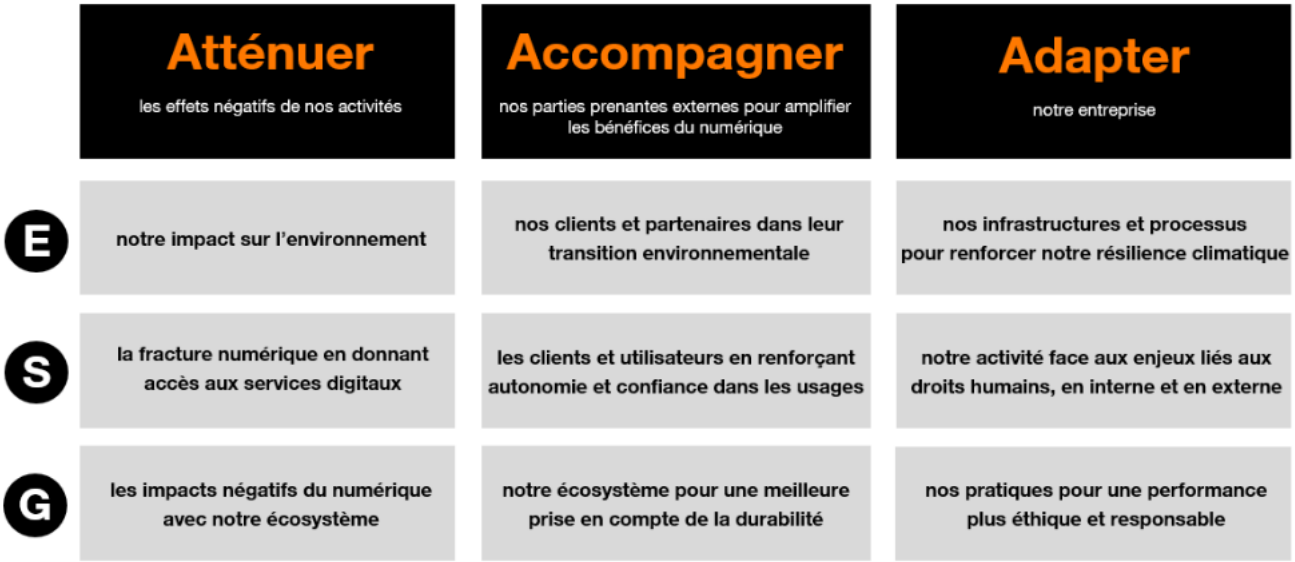

05

Domaines d’actions et politiques applicables

Environnement 5.1

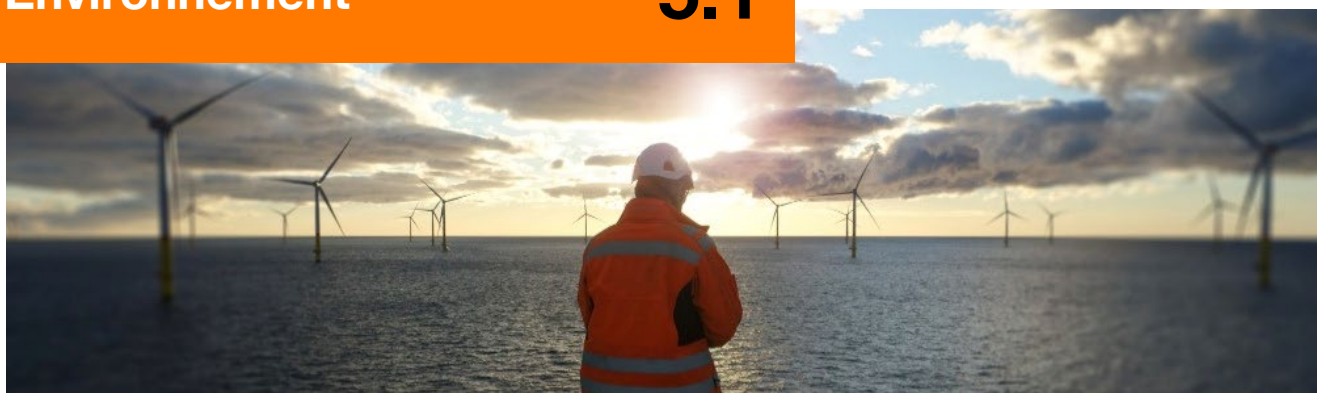

Orange œuvre pour atténuer son impact environnemental

en réduisant ses émissions de gaz à effet de serre (GES), sa consommation de ressources naturelles et la production de déchets tout au long de sa chaîne de valeur.

La priorité est de diminuer les émissions de GES générées par ses activités et celles de sa chaîne de valeur, en agissant sur la consommation d’énergie, d’équipements et de prestations, ainsi que sur l’intensité carbone de ses produits et services.

Ces actions s’appuient sur des plans concrets dans les domaines de l’énergie, des achats, de la logistique, de l’économie circulaire et de l’efficacité opérationnelle, en partenariat avec ses fournisseurs et acteurs sectoriels.

De plus, Orange favorise le développement de l’économie circulaire pour réduire l’utilisation de matières premières et maîtriser la gestion de ses déchets, notamment ceux issus des infrastructures et équipements, en privilégiant des filières de collecte et de traitement responsables.

Enfin, pour compenser ses émissions résiduelles, Orange s’engage à séquestrer le carbone via des projets de puits naturels, certifiés et générant des impacts positifs sur la biodiversité et les populations, en privilégiant une démarche volontaire et durable.

Orange œuvre pour accompagner ses clients et partenaires dans leur transition environnementale

afin qu'ils puissent atténuer leur impact négatif et s'adapter au changement climatique.

Par exemple, en Afrique Orange Energies exploite ses solutions numériques pour favoriser l'inclusion énergétique, en collaborant avec les producteurs d'énergie pour faire du numérique un levier d'accès à l'électricité dans des régions mal ou non électrifiées, en permettant aux utilisateurs d'acquérir des équipements solaires, de prépayer leur énergie, fournie par des minigrids ou des tiers, tout en optimisant leurs dépenses énergétiques depuis leur mobile.

Par ailleurs, Orange Business offre un large éventail de solutions pour aider ses clients à réduire leur empreinte environnementale : dématérialisation, outils de télétravail, offres éco-conçues, pilotage des consommations via l'IoT et le smart metering, suivi environnemental, ainsi que des services de conseil et d'audit. Ces solutions incluent également des dispositifs de connectivité de secours pour faire face aux événements climatiques.

De surcroit, Orange Wholesale contribue à la décarbonation du marché grâce à la mutualisation des infrastructures.

Sur l'ensemble des marchés, Orange propose des outils qui permettent aux clients d'optimiser leur bilan carbone grâce à la transmission de données sur l'empreinte carbone des offres.

Orange œuvre pour adapter ses infrastructures et ses processus pour renforcer sa résilience climatique

en construisant des plans d'action visant à protéger ses employés, ceux de ses sous-traitants, ses réseaux, renforcer la robustesse de ses infrastructures (câbles sous-marins, tours mobiles, etc.), ses systèmes d'information, ses bâtiments et ses entrepôts logistiques.

S'appuyant sur sa politique de gestion de la continuité d'activité et la norme ISO/IEC 22301, l'entreprise veille à assurer la sécurité et la résilience de ses opérations notamment avec les gestionnaires de l'électricité, pour élaborer des plans de prévention et de réparation adaptés.

Pour ce faire, Orange réalise des analyses d'exposition à moyen et long terme suivant différents scénarios climatiques du GIEC, afin de concevoir des stratégies d'adaptation pertinentes aux enjeux locaux.

Ces éléments de la politique sont détaillés dans la politique environnement et énergie du Groupe.

Voir politique Environnement et Energie du Groupe

Social/Sociétal 5.2

Orange œuvre pour atténuer la fracture numérique en donnant accès aux services digitaux

Orange souhaite contribuer positivement à l'aménagement et l'attractivité des territoires en déployant son réseau à Haut Débit, et des offres par Satellite, pour couvrir les zones les plus enclavées.

Orange déploie également des offres destinées à favoriser l'inclusion énergétique et l'inclusion financière des personnes qui en sont exclues, facteur de rattrapage des inégalités sociales dans certains territoires.

En outre, Orange propose des offres sociales et solidaires ainsi que des smartphones abordables afin d'accélérer l'inclusion numérique du plus grand nombre.

Enfin, Orange œuvre pour réduire les inégalités d'accès liées au handicap via une meilleure prise en compte de l'accessibilité numérique de nos produits, portails et services clients, et joue un rôle moteur pour l'innovation dans ce domaine. La réduction de la fracture numérique tient compte des enjeux liés aux ondes et la santé.

Voir politique Ondes Radio et Santé du Groupe

Orange œuvre pour accompagner les clients et les utilisateurs en renforçant autonomie et confiance dans les usages

Ainsi Orange œuvre pour développer des offres sécurisées et des offres de protection à ses clients entreprises et grand-public. Il s'agit de proposer des solutions adaptées, résilientes, et souveraines lorsque nécessaire, tant dans l'anticipation et la détection des risques que dans l'accompagnement en cas de problème avéré.

Par ailleurs, Orange est engagé dans la sensibilisation et la formation du grand-public aux usages en toute autonomie du numérique, dans les 25 pays où il opère. Orange souhaite également faire figure de pionnier pour les droits et la protection des enfants à l'ère du numérique en soutenant des usages numériques plus sûrs pour les familles avec enfants.

Voir politique Droits et Protection des enfants à l'ère du numérique du Groupe

Enfin Orange soutient le développement de l'écosystème numérique local et des services essentiels via les entrepreneurs que nous soutenons, les partenariats que nous tissons, la stratégie d'achat responsable que nous adoptons, ainsi que l'employabilité que nous développons, en particulier pour les femmes dans la tech et les jeunes en réinsertion.

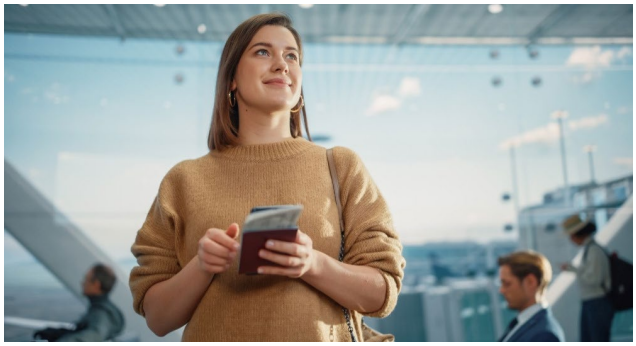

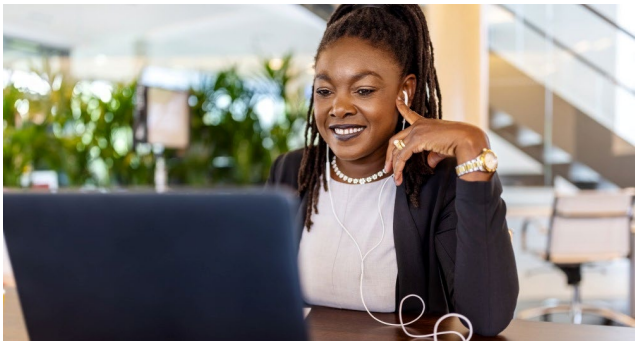

5.2

Orange œuvre pour adapter son activité face aux enjeux liés aux droits humains, en interne et en externe

L'entreprise s'inscrit dans le respect des lois sur l'esclavage moderne (Modern Slavery Act[2]), de la loi sur le devoir de vigilance, des accords internationaux sur les droits sociaux signés avec la fédération syndicale internationale (UNI), des obligations de conformité et de reporting extra-financier du Groupe.

La **politique Droits Humains du Groupe Orange** se présente sous la forme de cinq engagements clés :

▪ Promouvoir la citoyenneté numérique, notamment via un usage éthique et responsable de l'IA	▪ voir charte éthique de la Data et de l'Intelligence Artificielle du Groupe ▪ voir charte internationale pour une IA inclusive par Arborus et Orange
▪ Œuvrer pour le respect de la vie privée et de la liberté d'expression	▪ voir politique de Sécurité du Groupe ▪ voir charte de Déontologie du Groupe
▪ Agir pour la non-discrimination et l'égalité des chances, notamment en promouvant le recours aux achats inclusifs et solidaires	▪ voir politique Diversité, Equité et Inclusion du Groupe ▪ voir charte Achats Responsables du Groupe
▪ Garantir des conditions de travail décentes et une pratique des affaires en toute confiance	▪ voir code de conduite Fournisseurs ▪ voir politique Anticorruption du Groupe
▪ Atténuer les impacts environnementaux de nos activités.	

2 : Notamment les lois britanniques et australiennes sur l'esclavage moderne

5.2

La politique Droits Humains s'applique en interne, avec en complément, des déclinaisons en matière de gestion des ressources humaines, notamment :

- Les éléments de rémunération
- Le pilotage de l'emploi et le développement des compétences
- Le dialogue social
- Le processus d'écoute salariés, ainsi que l'engagement salariés.

Orange est convaincu de l'apport du numérique pour les droits humains et promeut les bénéfices de ses activités en raison de l'impact positif généré sur ses parties prenantes, qu'elles soient clients/usagers grand public ou clients entreprises. Le Groupe adapte ses offres et ses pratiques pour répondre aux besoins des personnes vulnérables, des communautés dans les territoires, des acteurs à impact notamment ceux issus de l'économie sociale et solidaire.

Gouvernance **5.3**

Orange œuvre pour atténuer les impacts négatifs du numérique avec son écosystème

Ainsi, Orange collabore avec ses parties prenantes via des coalitions et des partenariats (Joint Alliance for CSR, GSMA...) ou des Dialogues Parties Prenantes. En outre, Orange répond à son devoir de vigilance pour prévenir, réduire ou réparer les atteintes graves qu'elle pourrait causer aux droits humains et libertés fondamentales, à la santé, sécurité des personnes et à l'environnement.

Son Plan de Vigilance lui permet de piloter les risques ESG relatifs à ces atteintes graves.

Voir politique sur le Devoir de Vigilance

Par ailleurs, Orange met à disposition un outil d'alerte pour l'ensemble de ses parties prenantes internes et externes : Hello Ethics. Cet outil permet de prévenir et de remédier à tout comportement contraire à nos valeurs, nos engagements ou les lois.

Orange œuvre pour accompagner son écosystème dans sa transformation

L'entreprise accompagne l'ensemble de sa chaîne de valeur en :

Demandant à ses partenaires de s'aligner aux mêmes exigences ESG qu'Orange via des clauses RSE ou des codes/chartes de conduite,

En sensibilisant et en accompagnant ses parties prenantes aux enjeux ESG via des formations, des dialogues avec ses parties prenantes et des partenariats ou plans de progrès pour atteindre ensemble leurs objectifs RSE.

5.3

Orange œuvre pour adapter ses pratiques pour une performance plus éthique et responsable

Orange œuvre pour mettre à disposition des lignes directrices et des outils permettant d'accompagner la transformation de notre modèle d'entreprise et de notre modèle d'affaires. Tout d'abord, Orange adopte une démarche de conformité et de prévention de la corruption.
Elle encadre également l'utilisation éthique et responsable des technologies.

De plus, Orange intègre dans la mesure du possible l'ensemble de ses parties prenantes dans ses réflexions et ses projets notamment via les Dialogues Parties Prenantes (DPP).
En outre, Orange accompagne le développement des compétences ESG de ses salariés et notamment les managers et les filières métiers prioritaires.

Enfin, Orange intègre les critères de performance extra-financière dans les processus métiers et de décision. Les objectifs RSE font partie des indicateurs utilisés dans les éléments de rémunération des cadres et cadres dirigeants du Groupe.

Orange regarde également attentivement les possibilités de financements durables soit pour financer des projets, soit pour obtenir des prêts sur la base critères durables.
L'ensemble de ces orientations, et notamment les Impacts, Risques et Opportunités ESG "matériels" (ou prioritaires), ainsi que les plans d'action qui en découlent sont communiqués de manière transparente aux agences de notation ainsi que dans l'état de durabilité d'Orange.

06

Comitologie et principaux acteurs

6.1 Rôle de la Division RSE Groupe

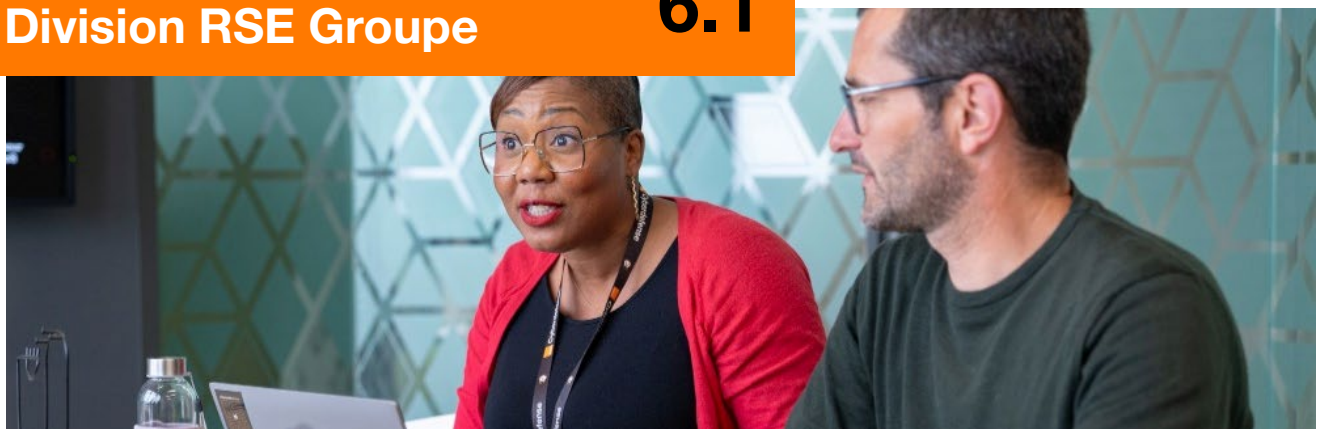

La **DRSE Groupe**, en coordination avec l'ensemble des Directions porteuses et contributrices du Groupe - notamment la Direction des Ressources Humaines, la Direction Financière, la Direction Achats et Supply Chain, la Direction de l'Audit, du Contrôle et du Management des risques, la Division Orange Innovation, la Direction Juridique - propose les ambitions du Groupe en matière de RSE validées par le COMEX, et en accompagne l'exécution avec les différentes divisions et entités.

La Division RSE Groupe est organisée en trois directions :

Environnementale,
pour piloter les plans de transition et d'adaptation au changement climatique, le suivi des engagements pris par le Groupe dans ce domaine, y compris la gestion de l'énergie, instruire les autres enjeux environnementaux, et promouvoir le développement de solutions pour accompagner les clients,

Sociétale,
pour piloter les ambitions du Groupe en matière d'inclusion et d'égalité des chances grâce au numérique, et de respect des droits humains, éclairer les choix stratégiques sur les grands enjeux de société en lien avec ses activités, sa présence internationale et son organisation, renforcer les partenariats publics privés et coalitions internationales au service de l'atteinte des objectifs de développement durable, et coordonner la feuille de route confiance numérique,

Gouvernance RSE,
pour définir et déployer les orientations stratégiques RSE du Groupe en apportant un cadre et des outils, s'assurer de la conformité du Groupe aux différentes obligations sur les enjeux RSE (état de durabilité, devoir de vigilance), veiller à l'identification et au développement des compétences RSE au sein du Groupe, identifier et intégrer les attentes des parties prenantes, répondre aux agences de notation ESG et aux investisseurs en matière de RSE.

Elle s'appuie sur un réseau de directeurs et responsables RSE dans les divisions et entités, sur des acteurs métiers dans les fonctions support (finance, achats, innovation, stratégie, secrétariat général, RH, communication, DJ), sur les responsables de la mise en œuvre du Plan de Vigilance, sur les directeurs inclusion numérique notamment responsable des Orange Digital Centers, et sur les Chief Climate Officers qui sont des correspondants métiers dans le domaine de l'environnement dans chacune des entités.

Instances au niveau de la Direction Générale 6.2

Le suivi de la performance extra-financière s'articule autour du Conseil d'administration et de la Direction générale. Sur proposition de la Direction générale, le Conseil d'administration définit les orientations stratégiques pluriannuelles économiques, sociales, environnementales du Groupe et veille à leur mise en œuvre par la Direction générale.

Chaque année, le **Conseil d'administration** valide les résultats de durabilité du Groupe, notamment concernant l'état de durabilité et le plan de vigilance.

Le **Comité exécutif** consacre des sessions de travail régulières aux enjeux sociaux, sociétaux et environnementaux. La déclinaison des objectifs ESG par division fait partie intégrante des processus budgétaires et du plan stratégique. Leur suivi est assuré par le Comité exécutif, sous le contrôle du Conseil d'administration, via les travaux :

Comité d'Audit,
qui suit notamment le processus d'élaboration de l'information financière et en matière de durabilité. Il est également responsable du suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle et de gestion des risques, incluant ceux issus de la réalisation de l'état de durabilité,

Comité de Gouvernance et de Responsabilité Sociale et Environnementale (CGRSE),
qui a pour principaux champs de compétence les nominations et rémunérations, la validation des orientations RSE et la gouvernance.

Instances coordonnées au niveau de la Division RSE Groupe 6.3

La DRSE Groupe s'appuie sur les travaux de différents comités :

- **L'Energy Sourcing Committee** (ESC), présidé par le directeur exécutif Finance, performance et développement du Groupe en délégation de la directrice générale du Groupe, le secrétariat est assuré par la direction de la Transition environnementale et énergétique du Groupe. Il se réunit bimensuellement pour valider les contrats d'achat d'électricité nouveaux. Il définit de plus, le cadrage financier et technique des achats d'énergie, donne des préconisations sur la gestion du risque d'exposition au marché de l'électricité en Europe et sur l'équilibre dans la composition du portefeuille d'approvisionnement d'un pays entre PPA (Power Purchase Agreement), Certificats d'Attribut Environnemental (certificat de garantie d'origine renouvelable) et l'achat sur le réseau électrique des pays.

- **Le Comité Energy Action Plan** (EAP), piloté par la direction Transition environnementale et énergétique et la division Orange Innovation. Il a la charge de la définition et du suivi de la politique environnement et énergie du Groupe, sur l'efficacité énergétique pour les réseaux et les systèmes d'information, qui pèsent plus de 80% de la consommation énergétique du Groupe. Il anime les unités d'affaire, et s'assure de la mise en œuvre par les entités des leviers d'efficacité énergétique.

- **Le Comité Achats Responsables**, sous pilotage conjoint de la DRSE et de GPS (Group Procurement & Supply Chain), a notamment en charge de valider les engagements obligatoires en matière d'environnement et de droits humains à décliner dans les achats d'Orange, ainsi que les exigences minimales vis-à-vis des fournisseurs, et de contrôler la bonne déclinaison de ces engagements. Il a aussi pour rôle de s'assurer que les évolutions réglementaires sont bien anticipées et intégrées dans les processus d'achat.

- **Le Codir RSE Elargi**, ce comité des directeurs RSE des divisions se réunit quatre fois par an, et est animé par la Directrice Executive RSE Groupe. Il permet de partager entre les divisions, de réaliser des arbitrages concernant différents périmètres et de travailler à articuler les spécificités locales et de handicap, échanger des bonnes pratiques et soutenir des projets sociétaux innovants. Il réunit des correspondants RSE de différentes entités du Groupe.

- **Le Comité Senior Handicap Accessibilité numérique**, co-piloté par la DRSE Groupe et les équipes Orange Innovation, ce comité se réunit tous les deux mois pour apporter un statut sur les actions clés d'Orange sur les thématiques d'accessibilité et de handicap, échanger des bonnes pratiques et soutenir des projets sociétaux innovants. Il réunit des correspondants RSE de différentes entités du Groupe.

- **Le Comité Droits et Protection des Enfants**, qui réunit les responsables protection des enfants et RSE d'Orange dans toutes ses géographies, ainsi que les experts des affaires publiques, réglementaires, du marketing et de la communication. Il pilote la politique droits et protection des enfants du Groupe et s'assure de l'implémentation des plans d'action dans les différentes entités d'Orange.

- **Le Human Right Leader's Hub**, cet espace d'échange multi-directions permet la mise en place d'une dynamique de dialogue et de promotion des droits humains dans l'entreprise en tenant compte des actions transverses pilotées par des groupes de travail dédiés et animés de manière régulière.

- **Le Comité Ondes radio et santé**, qui a la charge d'analyser les veilles sanitaires et réglementaires, publier des notes de vigilance et le cas échéant proposer des actions opérationnelles au sein d'Orange. Il se réunit mensuellement et est composé d'un juriste, d'un expert en affaires publiques, d'un expert technique présent ainsi que de représentants des zones Afrique et Moyen-Orient et Europe.

07

Procédures de suivi

Chaque année, les objectifs ESG du Groupe de l'année suivante sont spécifiés dans une **Lettre d'Ambitions RSE**, retranscrite en objectifs annuels en début d'année concernée pour chaque division dans une **Lettre d'Objectifs RSE**, signée par la directrice exécutive de la Responsabilité Sociétale et Environnementale et le directeur exécutif de la division. Les objectifs sur les émissions de GES sont de plus inscrits dans les cadrages et notifications budgétaires des divisions.

Partie intégrante des processus budgétaires et/ou du plan stratégique, le suivi des objectifs ESG est assuré par le Comité exécutif du Groupe, sous le contrôle du CGRSE et du Conseil d'administration.

Un reporting semestriel des principaux indicateurs environnementaux et sociétaux est réalisé. Par ailleurs, les processus relatifs à la réalisation de l'analyse de double matérialité, de l'état de durabilité Groupe, du devoir de vigilance, la collecte des bénéficiaires inclusion numérique et la collecte des données des émissions de CO2éq sont suivis dans le cadre du Nouveau Modèle d'Entreprise, qui définit le cadre partagé précisant les façons de travailler (gouvernance, organisation, méthodes) pour renforcer l'efficacité collective et réussir l'exécution de la stratégie du Groupe.

orange™